

Date de la convocation	27 août 2026
Membres en exercice	18
Présents	13
Représentés	1

BUREAU SYNDICAL – Extrait du procès-verbal de la séance du 4 septembre 2026

n°D20260904 – 06d

**Objet : Transfert de maîtrise d'ouvrage
Avenant à la convention relative à l'opération d'urbanisation des quartiers du Pouech et
Saint-Anne à Saint-Gaudens**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la commande publique, et notamment son article L. 2422-12 relatif au transfert de maîtrise d'ouvrage ;

Vu les statuts du Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement de Haute-Garonne dénommé Réseau31 ;

Vu la délibération du Conseil syndical de Réseau31 portant délégations de compétences au Président et au Bureau syndical, et notamment le point B3.15 ;

Considérant le point B3.15 des délégations de compétences consenties au Bureau de Réseau31 ;

Considérant que la commune de Saint-Gaudens a transféré à Réseau31 l'ensemble de ses compétences en matière d'assainissement collectif ;

Considérant que la commune a programmé des travaux d'urbanisation des quartiers du Pouech et Saint-Anne, comprenant des travaux de voirie et d'urbanisation relevant de sa compétence ainsi que des travaux relatifs au réseau d'assainissement collectif relevant de la compétence de Réseau31 ;

Considérant qu'en application de l'article L. 2422-12 du Code de la commande publique, plusieurs maîtres d'ouvrage compétents pour une même opération peuvent désigner, par convention, celui d'entre eux qui assurera la maîtrise d'ouvrage de l'opération et que, dans ce cadre, la commune a accepté d'assurer la maîtrise d'ouvrage des travaux relevant de la compétence de Réseau31, notamment pour les travaux de mise à la cote des tampons des regards d'assainissement collectif, la réalisation des tabourets de branchement manquants et la création de branchements complémentaires ;

Considérant que l'avenant n°2 a pour objet de prendre en compte les prestations non réalisées, représentant une moins-value de 19 457,31 € HT, et de fixer le montant du marché à 1 104 860,02 € HT, dont 74 875,18 € HT au titre de la part de Réseau31 ;

Vu le rapport et sur la proposition du Rapporteur,

Décide

Article 1 : d'approuver l'avenant n°2 à la convention conclue entre la commune de Saint-Gaudens et Réseau31, fixant le montant de l'opération à 1 104 860,02 € HT et portant la part de Réseau31 à 74 875,18 € H.T ;

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention et tout document s'y rapportant.

Résultat du vote	Pour	14	Abstention	0
	Contre	0	Ne prend pas part au vote	0

Sébastien VINCINI
Président



Annexe(s) : Avenant



Accusé de réception en préfecture
031-213104839-20260709-DL2026-098-DE
Date de télétransmission : 10/07/2026
Date de réception préfecture : 10/07/2026



Opération : Urbanisation des quartiers Pouech et Sainte-Anne

AVENANT N° 2 A LA CONVENTION DE MAITRISE D'OUVRAGE DESIGNEE

Entre
le **Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement de Haute-Garonne**, représenté
par son Président, Monsieur Sébastien VINCINI, dûment habilité par délibération du Bureau
Syndical
du

dénommé ci-après le « Syndicat »

et

la **Commune de SAINT-GAUDENS**, représenté par son Maire, Monsieur Jean-Yves
DUCLOS, dûment habilité

dénommée ci-après la « Commune »

il a été exposé et convenu ce qui suit :

Exposé

La Commune de SAINT-GAUDENS a transféré au Syndicat les compétences suivantes :

- domaine Assainissement collectif : collecte et transport au 01/01/2010
- domaine de l'Assainissement non collectif : au 01/01/2010

Les parties ont en projet :

- pour la Commune : travaux d'aménagement des quartiers Pouech et Sainte-Anne
- pour le Syndicat : remise à niveau de tampons des regards assainissement et création de tabourets de branchement

Les deux parties ont souhaité faire réaliser ces travaux de remise à la côte par les mêmes entreprises et par les mêmes prestataires afin d'en assurer une meilleure coordination, d'en réduire le coût pour les deux parties ainsi que les délais d'exécution.

Envoyé en préfecture le 04/09/2026

Reçu en préfecture le 04/09/2026

Publié le 04/09/2026

ID : 031-200023596-20260904-BS_20260904_06D-DE

Berser
Levrault

Pour ce faire, les parties contractantes ont décidé de recourir à la loi du 12 juillet 1985, modifiée par l'ordonnance du 17 juin 2004 sur la maîtrise d'ouvrage publique. L'article 2 de cette loi précise que lorsque la réalisation, la réutilisation ou la réhabilitation d'un ouvrage relèvent simultanément de plusieurs maîtres d'ouvrages, ces derniers peuvent désigner, par convention, celui d'entre eux qui assurera la maîtrise d'ouvrage de l'opération.

En application de la loi précitée, la Commune a accepté d'assurer la maîtrise d'ouvrage de l'opération pour les travaux de remise à niveau de tampons des regards assainissement collectif et création de tabourets de branchement relevant de la compétence du Syndicat, dans le cadre des travaux de voirie.

Article 1 - OBJET DE L'AVENANT

Le présent avenant a pour objet la prise en compte de l'ajustement de certaines prestations à la baisse.

Article 2 - MODIFICATIONS APORTEES AUX DISPOSITIONS DE LA CONVENTION

Les dispositions de l'article 5 de la convention relatives au financement des travaux et à la répartition des dépenses sont modifiées comme suit :

5.2. La répartition des dépenses

La répartition des dépenses sera effectuée de la manière suivante :

Suite au lancement de la consultation et de l'attribution des offres, les travaux s'élevaient à 993 888,50 € HT, dont 94 332,50 € HT au titre de la tranche optionnelle. Après avenants au marché de travaux actant la modification des quantités sur certains postes, le montant global de l'opération s'élève désormais à 1 104 860,02 € HT, dont 74 875,18 € HT au titre de la tranche optionnelle.

La répartition est détaillée dans le tableau ci-dessous :

	Urbanisation	Assainissement	Total
Montant initial des travaux HT	899 556,00 €	94 332,50 €	993 888,50 €
Montant HT avenant 1	+ 108 130,32 €	-	+ 108 130,32 €
Montant HT avenant 2	+ 22 298,52 €	- 19 457,32 €	+ 2 841,20 €
Montant final des travaux HT	1 029 984,84 €	74 875,18 €	1 104 860,02 €
TVA 20%	205 996,97 €	14 975,04 €	220 972,00 €
Montant final des travaux TTC	1 235 981,81 €	89 850,22 €	1 325 832,02 €

Ainsi :

- 1 029 984,84 € H.T. seront à la charge la Commune au titre de l'urbanisation
- 74 875,18 € H.T. seront à la charge du SMEA Réseau31 au titre de l'Assainissement Collectif

Article 3 - DATE D'EFFET

Le présent avenant prendra effet à la date de sa signature.

Article 4 - DISPOSITIONS COMPLEMENTAIRES

Toutes les dispositions de la convention initiales non expressément modifiées par le présent avenant sont réputées inchangées.

La présente convention est établie en deux originaux.

Fait à , le

Pour la Commune,

Pour le Syndicat

Jean-Yves DUCLOS
Maire de SAINT-GAUDENS

Sébastien VINCINI
Président du Syndicat Mixte
de l'Eau et de l'Assainissement
de Haute-Garonne



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS

EXE10

AVENANT N° 2¹

Le formulaire EXE10 est un modèle d'avenant, qui peut être utilisé par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice, dans le cadre de l'exécution d'un marché public.

A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public.)

MAIRIE DE SAINT-GAUDENS
RUE DE GOUMETX - 31800 SAINT-GAUDENS

B - Identification du titulaire du marché public

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du titulaire individuel ou de chaque membre du groupement titulaire, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET. En cas de groupement d'entreprises titulaire, identifier le mandataire du groupement.]

GUINTOLI S.A.S – REGION MIDI-PYRENEES

Siège social :
SAINT ETIENNE DU GRES – Parc d'Activités de Laurade –
CS 60009 – 13156 TARASCON CEDEX
N° SIRET : 447 754 086 00018
Agence :
4 Rue Eric Tabarly – 31600 MURET
Tél : 05 34 46 01 20
drmp@quintoli.fr
N° SIRET : 447 754 086 00380

C - Objet du marché public

■ **Objet du marché public:**

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public. En cas d'allotissement, préciser également l'objet et la dénomination du lot concerné.)

MARCHE A PROCÉDURE ADAPTÉE
URBANISATION DES QUARTIERS POUECH ET SAINTE-ANNE
Marché n° T 24 10 014

■ **Date de la notification du marché public : 23/12/2024**

■ **Durée initiale d'exécution du marché public : 11 mois ou jours.**

■ **Durée d'exécution du marché public après avenant 1 : 12 mois ou jours.**

¹ Formulaire non obligatoire disponible, avec sa notice explicative, sur le site du ministère chargé de l'économie.

■ Montant initial du marché public :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 993 888,50 €
 - Tranche ferme : 899 556,00 €
 - Tranche conditionnelle : 94 332,50 €
- Montant TTC : 1 192 666,20 €
 - Tranche ferme : 1 079 467,20 €
 - Tranche conditionnelle : 113 199,00 €

■ Montant du marché public après avenant 1 :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 1 102 018,82 €
 - Tranche ferme : 1 007 686,32 €
 - Tranche conditionnelle : 94 332,50 €
- Montant TTC : 1 322 422,58 €
 - Tranche ferme : 1 209 223,58 €
 - Tranche conditionnelle : 113 199,00 €

D - Objet de l'avenant

■ Modifications introduites par le présent avenant :

(Détaillez toutes les modifications, avec ou sans incidence financière, introduites dans le marché public par le présent avenant. Préciser les articles du CCAP ou du CCTP modifiés ou complétés ainsi que l'incidence financière de chacune des modifications apportées.)

Travaux supplémentaires :

Date de validation par le MOA	Demandeur	Désignation	Incidence financière € HT	Impact sur délai
26/05/2025	RESEAU 31	Création d'un branchement EU avec tampon dn800, raccordement 9ml PVC CR8 dn 200 sur tampon EU existant fil d'eau -2,07m	5 497,26 €	3
26/05/2025	RESEAU 31	Création d'un branchement EU avec 2 tampons dn 800 + 11ml pvc CR8 dn200	6 940,42 €	4
26/01/2026	MOA	Dépose/repose bordure Sainte-Anne		1
20/10/2026	MOA	Création d'un pluvial au 18 rue du Pouech	1 848,00 €	1
26/01/2026	MOA	Trottoirs place Sainte-Anne et chemin du Barrage	1 826,70 €	1
26/01/2026	MOA	Remplacement espaces verts par résine Sainte-Anne	3 531,90 €	2
26/01/2026	MOA	Accès riverains phase 3	1 715,00 €	1
09/02/2026	MOA	Accès riverains rond-point	1 890,00 €	1

La somme des travaux supplémentaires ne correspond pas au montant de l'incidence financière de l'avenant car il y a également eu des moins-values.

Comme l'indique le tableau précédent, les travaux supplémentaires ont un impact de 14 jours sur le délai du marché. La durée d'exécution du marché est donc portée à 12 mois et 14 jours.

Envoyé en préfecture le 04/09/2026

Reçu en préfecture le 04/09/2026

Publié le 04/09/2026

ID : 031-200023596-20260904-BS_20260904_06D-DE



Prix nouveaux :

N° de prix	Désignation	Unité	Quantité	P.U. HT	MONTANT HT
PN09	Création d'un branchement EU avec tampon DN800, raccordement 9ml PVC CR8 DN200 sur tampon EU existant fil d'eau -2,07m	ft	1	5 497,26 €	5 497,26 €
PN10	Création d'un branchement EU avec 2 tampon dn 800 + 11ml PVC CR8 DN200	ft	1	6 940,42 €	6 940,42 €

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :
(Cocher la case correspondante.)

☐ Non

☒ Oui

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 2 841,20 €
 - Tranche ferme : 22 298,52 €
 - Tranche conditionnelle : -19 457,32 €
- Montant TTC : 3 409,44 €
 - Tranche ferme : 26 758,22 €
 - Tranche conditionnelle : -23 348,78 €
- % d'écart introduit par l'avenant par rapport au montant du marché après application de l'avenant 1 :
 - Tranche ferme : +2,2%
 - Tranche conditionnelle : -20,6%
 - Total TF + TC : +0,3%
- % d'écart introduit par l'avenant par rapport au montant initial du marché :
 - Tranche ferme : +14,5%
 - Tranche conditionnelle : -20,6%
 - Total TF + TC : +11,2%

Nouveau montant du marché public :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 1 104 860,02 €
 - Tranche ferme : 1 029 984,84 €
 - Tranche conditionnelle : 74 875,18 €
- Montant TTC : 1 325 832,02 €
 - Tranche ferme : 1 235 981,81 €
 - Tranche conditionnelle : 89 850,22 €

E - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
LORENTE Raphaël, Directeur Régional	Muret, le 15/07/2026	 Raphaël LORENTE

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Pour l'Etat et ses établissements :

(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A : , le

Signature
(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)

JEAN-YVES DUCLOS

Signature numérique de JEAN-YVES
DUCLOS
Date : 2026.07.17 11:36:17 +02'00'

Envoyé en préfecture le 04/09/2026

Reçu en préfecture le 04/09/2026

Publié le 04/09/2026

Berser
Levrault

ID : 031-200023596-20260904-BS_20260904_06D-DE

Date de télétransmission : 17/07/2026
Date de réception préfecture : 17/07/2026

G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public

■ En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,

■ En cas d'envoi en lettre recommandée avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)